

**RÉSULTATS DES SOUMISSIONS ET ADJUDICATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER**

**ATTENDU** l'Appel d'offres pour le déneigement des chemins municipaux;

**ATTENDU QUE** les soumissions devaient être déposées pour le 1<sup>er</sup> juin, 16 h;

**ATTENDU QUE** nous avons reçu trois (3) soumissions, dont une (1) non conforme;

**ATTENDU QUE** les résultats des soumissions sont :

Entrepreneur	Montant global Taxes incluses 3 ans	Moyenne du kilomètre avant taxes	Montant global Taxes incluses 5 ans	Moyenne du kilomètre avant taxes
E.M.P. Inc. Conforme	190 245,33 \$	1 982,00 \$	319 357,53 \$	1 996,60 \$
Pavage Lagacé & Frères inc. Conforme	242 921,00 \$	2 531,21 \$	403 561,11 \$	2 523,00 \$
Entreprise G.C. <b>Non conforme</b>	216 179,52 \$	2 196,25 \$	-----	-----

**ATTENDU QUE** l'estimation des prix du contrat de déneigement était de 210 000, \$ (taxes incluses) pour une période de trois (3) ans et de 350 000, \$ (taxes incluses) pour une période de cinq (5) ans.

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu :

**QUE** l'adjudication du contrat d'Entretien des chemins d'hiver soit donnée à E.M.P. Inc., aux conditions telles que stipulées dans l'Appel d'offres pour le déneigement des chemins municipaux.

**QUE** ce contrat sera pour une période de 3 ans, pour un total de 166 991, 76 \$ (avant taxes).

**QUE** monsieur le maire, Michel Poisson et madame Angèle Germain soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Villeroy le contrat de déneigement des chemins municipaux avec l'entreprise E.M.P. Inc.